

# **RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO JUSTICE DOIT ÊTRE RENDUE POUR LES VICTIMES DE VIOL**

AMNESTY INTERNATIONAL

Document public  
AFR 62/012/2010  
ÉFAI

Novembre 2010

**IL EST TEMPS QUE NOUS ASSUMIONS TOUS NOTRE RESPONSABILITÉ ET QUE NOUS DÉPASSIONS LA SIMPLE CONDAMNATION DE CETTE PRATIQUE EN PRENANT DES MESURES CONCRÈTES POUR Y METTRE UN TERME, POUR LA METTRE AU BAN DE LA SOCIÉTÉ ET POUR RECONNAÎTRE QU'ELLE N'EST PAS CULTURELLE, MAIS QU'ELLE EST CRIMINELLE.**

Hillary Clinton, septembre 2009

**LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES DOIT RESPECTER SES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DES FEMMES, DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

En août 2010, des groupes armés ont violé de manière systématique plus de 300 femmes, fillettes, hommes et garçons lors d'une attaque de quatre jours dans la région de Walikale, en République démocratique du Congo (RDC). Les forces de sécurité du gouvernement et les forces de maintien de la paix des Nations unies ne les ont pas protégés.

Les victimes, traumatisées, ont été abandonnées à leur souffrance et n'ont obtenu aucune assistance.

Selon les Nations unies, au moins 15 000 viols ont été commis en RDC l'année dernière. Ces chiffres sont sans doute bien en deçà de la réalité. De toute évidence, le gouvernement de la RDC et les Nations unies ne protègent pas les civils et ne prennent pas de mesures efficaces contre ces crimes.

En septembre 2009, un mois après son retour de RDC, la secrétaire d'État américaine, Hillary Clinton, a présidé l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies de la résolution 1888. Cette résolution prévoit des mesures pour protéger les civils des violences sexuelles pendant les conflits armés. Elle établit également comment répondre efficacement à la violence, y compris en s'assurant que les responsables présumés sont poursuivis et que les victimes ont accès à des

services de santé, à un soutien psychosocial, à une assistance juridique et à des services de réinsertion sociale.

En décembre, les États-Unis assureront à nouveau la présidence du Conseil de sécurité. Veuillez appeler Hillary Clinton à prendre des initiatives pour veiller à la mise en œuvre effective de la résolution 1888 et mettre un terme à la généralisation de la violence sexuelle qui touche la population de la RDC.

**Madame,**

Alors que les États-Unis assurent la présidence du Conseil de sécurité des Nations unies, je vous prie instamment de veiller à ce que des mesures efficaces soient prises pour mettre fin à la généralisation des crimes de violence sexuelle contre la population de la RDC.

Récemment, le viol de plus de 300 personnes dans la région de Walikale a démontré que le gouvernement de la RDC et les Nations unies n'appliquent pas les résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, y compris la résolution 1888, que vous avez largement contribué à développer.

Le Conseil de sécurité doit s'assurer que le gouvernement de la RDC et les Nations unies prennent des dispositions urgentes pour :

- améliorer la protection des civils contre la violence sexuelle et d'autres atteintes aux droits humains, y compris en vérifiant les antécédents des soldats de l'armée nationale et en les formant ;
- prendre en compte les conséquences médicales, psychosociales et économiques de la généralisation de la violence sexuelle, y compris en construisant un système de santé national ;
- développer un plan efficace pour construire le système national de justice afin de s'assurer que les victimes ont accès à la justice et à des réparations.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de ma haute considération.

Nom :

Pays :

Hillary Clinton  
Secretary of State  
U.S. Department of State  
2201 C Street NW  
Washington, DC 20520  
États-Unis d'Amérique



Une femme du camp de Nyanzale pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, République Démocratique du Congo, juillet 2008.  
© Cédric Gerbehaye / Agence VU